Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20260915-2026D062-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2026D062

Cession de la parcelle AC 0151 à Madame Soazic GUEZENNEC

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre à 19 heures
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation : 10/09/2026
Présents : Pierre LE GOFF, Maryannick PENN, Jérémy LAINE, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Isabelle CHAILLOU, Fleur GUERIN, Stéphane GRASSIN, Patrick JAOUEN, Sylvie RICOU, Alain TIRILLY
Absents/Excusés : André NEDELEC pouvoir à Pierre LE GOFF, Catherine BARON pouvoir à Alain TIRILLY, Sébastien BOUGET pouvoir à Patrick JAOUEN, Maxime LESTRUHAUT pouvoir à Jérémy LAINE, Géraldine MERRET pouvoir à Fleur GUERIN
Secrétaire de séance : Isabelle CHAILLOU
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 10 Votants : 15 Procurations : 5

Rapporteur : Pierre LE GOFF, Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2241-1 ;
VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L. 3211-1 et L. 3211-14.
Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle AC 0151 à Madame Soazic GUEZENNEC.

Commune	Lieudit	N° parcelle	Surface
GUIMAEC	PONT PRENN	AC 0151	164 m2

La parcelle est classée par le PLUi-H en zone UHc (zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains d'habitat individuel).
Le prix négocié entre les parties est de 1€ le m².
L'intégralité des frais liés à cet acte (notaire, …) seront à la charge de l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER la proposition de vente ;
DE VALIDER le tarif proposé ainsi que la répartition des frais.
D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Maire,
Pierre LE GOFF